

# Lévitique 17

Französische Darby-Übersetzung



**1** Et l'Éternel parla à Moïse, disant: **2** Parle à Aaron et à ses fils, et à tous les fils d'Israël, et dis-leur: C'est ici ce que l'Éternel a commandé, disant: **3** Quiconque de la maison d'Israël aura égorgé un boeuf ou un mouton ou une chèvre, dans le camp, ou qui l'aura égorgé hors du camp, **4** et ne l'aura pas amené à l'entrée de la tente d'assignation pour le présenter comme offrande à l'Éternel devant le tabernacle de l'Éternel, le sang sera imputé à cet homme-là: il a versé du sang; cet homme-là sera retranché du milieu de son peuple; **5** -afin que les fils d'Israël amènent leurs sacrifices qu'ils sacrifient dans les champs, qu'ils les amènent à l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation, vers le sacrificateur, et qu'ils les sacrifient en sacrifices de prospérités à l'Éternel. **6** Et le sacrificateur fera aspersion du sang sur l'autel de l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation, et en fera fumer la graisse en odeur agréable à l'Éternel; **7** et ils ne sacrifieront plus leurs sacrifices aux démons après lesquels ils se prostituent. Ceci sera pour eux un statut perpétuel, en leurs générations. **8** Et tu leur diras: Quiconque de la maison d'Israël, ou des étrangers qui séjournent au milieu d'eux, offrira un holocauste ou un sacrifice, **9** et ne l'amènera pas à l'entrée de la tente d'assignation pour le sacrifier à l'Éternel, cet homme-là sera retranché de ses peuples.

**10** Et quiconque de la maison d'Israël ou des étrangers qui séjournent au milieu d'eux, aura mangé de quelque sang que ce soit, je mettrai ma face contre celui qui aura mangé du sang, et je le retrancherai du milieu de son peuple; **11** car l'âme de la chair est dans le sang; et moi je vous l'ai donné sur l'autel, pour faire propitiation pour vos âmes; car c'est le sang qui fait propitiation pour l'âme. **12** C'est pourquoi j'ai dit aux fils d'Israël: Personne d'entre vous ne mangera du sang, et l'étranger qui séjourne au milieu de vous ne mangera pas de sang. **13** Et quiconque des fils d'Israël et des étrangers qui séjournent au milieu d'eux prendra, à la chasse, une bête ou un oiseau qui se mange, en versera le sang et le recouvrira de poussière; **14** car, quant à la vie de toute chair, son sang est sa vie en elle; et j'ai dit aux fils d'Israël: Vous ne mangerez le sang d'aucune chair; car l'âme de toute chair est son sang; quiconque en mangera sera retranché. **15** Et toute personne, tant d'Israélite de naissance que l'étranger, qui mangera du corps d'une bête morte d'elle-même ou déchirée, lavera ses vêtements et se lavera dans l'eau, et sera impure jusqu'au soir: alors elle sera pure. **16** Et si elle ne lave pas ses vêtements et ne lave pas sa chair, elle portera son iniquité.